



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes  
Sud-Ouest**

**LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES SUD-OUEST  
RECRUTE 2 AGENTS D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT  
hommes ou femmes  
(Routes – Bases Aériennes)**

**LOCALISATION : Centre d'entretien et d'intervention de CAPTIEUX (33)**

**Présentation de la DIR Sud-Ouest**

La Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO), certifiée ISO 9001 et 45001, gère, exploite et entretient environ 550 kilomètres de réseau routier national non concédé incluant 2 tunnels routiers, les voies structurantes de l'agglomération de Toulouse, des sections des autoroutes A64 et A68, et un secteur de haute montagne frontalier de l'Espagne et de l'Andorre. Elle conduit aussi des opérations d'ingénierie de modernisation, de sécurisation et de réparation du réseau, et de gestion du trafic. Ce service compte un peu moins de 400 agents répartis sur une vingtaine de sites sur 8 départements.

**Présentation du corps des Personnels d'exploitation des travaux publics de l'État**

Le corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État comprend le grade d'agent d'exploitation des TPE, d'agent d'exploitation principal des TPE et de chef d'équipe d'exploitation principal des TPE. En outre, un statut d'emploi de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire des travaux publics de l'État a été créé au 01/01/2024. Ce corps des PETPE est totalement ouvert aux hommes et aux femmes.

**Présentation des postes offerts au recrutement**

En application du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, deux postes d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État sont à pourvoir au centre d'entretien et d'intervention (CEI) de CAPTIEUX (33) rattaché au district Centre de la DIR Sud-Ouest.

Les agents d'exploitation des TPE sont chargés de l'exécution de tous travaux d'entretien, de réparation et d'exploitation du réseau routier national et assurent la surveillance du domaine public. À cet effet, ils peuvent être commissionnés et assermentés pour la constatation des infractions à la police de la conservation du domaine public et l'établissement des procès-verbaux concernant ces infractions. Ils peuvent être appelés à exécuter, en dehors de l'horaire normal de travail, un service de jour et de nuit, en semaine, les samedis, dimanches et jours fériés.

À titre d'exemple, les agents d'exploitation en CEI sont amenés à assurer les activités suivantes (liste non exhaustive) :

- fauchage des accotements
- entretien des espaces verts
- nettoyage de la route et de ses abords
- nettoyage des aires de repos
- entretien de la signalisation routière
- salage et déneigement des routes
- protection des chantiers
- interventions sur accidents et incidents

### **Présentation du dossier**

Les candidats devront présenter un dossier de candidature qui devra comporter impérativement les éléments suivants :

- une lettre de motivation comprenant les coordonnées postales, téléphoniques et mail
- un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité)
- la copie d'une pièce d'identité

### **Conditions du recrutement (conditions générales d'accès à un emploi public)**

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne
- jouir de ses droits civiques
- avoir un extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions postulées
- être en situation régulière au regard du code du service national
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction

### **Remarque : aucun diplôme n'est requis**

Ce dossier devra nous parvenir, **au plus tard le 21 juin 2024**, par courrier électronique uniquement, en utilisant l'adresse mail suivante :

[recrutement.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr](mailto:recrutement.rh.sg.dirso@developpement-durable.gouv.fr)

IMPORTANT - préciser en objet du courrier électronique : « Candidature recrutement sans concours DIR Sud-Ouest 2024 »

**Toute candidature parvenant après cette date sera automatiquement rejetée.**

### **Déroulement du recrutement**

Ce recrutement sans concours est organisé conformément aux articles 3-2 à 3-5 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016.

**1ère phase** : Les dossiers de candidature devront parvenir à la DIRSO **au plus tard le 21 juin 2024**, date limite d'inscription. Après examen des dossiers, la liste des candidats retenus pour la 2e phase sera arrêtée et affichée au plus tard le 28 juin sur le site internet de la DIR Sud-Ouest.

<https://www.dir.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

**2ème phase** : les candidats sélectionnés seront convoqués, **par courrier électronique uniquement**, pour la 2ème phase composée d'un entretien oral d'une durée de 20 minutes qui portera sur les expériences personnelles et professionnelles du candidat, ainsi que sur sa motivation et sa capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir. Des questions sur les valeurs du service public ou sur des notions simples d'instruction civique pourront également être posées.

Les entretiens se dérouleront à CAPTIEUX (33) à partir du **8 juillet 2024**.

### **Nomination des candidats**

À l'issue de la 2e phase, les candidats seront classés sur une liste établie, par ordre de mérite, par la commission de sélection et les 2 postes seront proposés aux candidats. Ils accompliront un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel ils seront titularisés, dans la mesure où la période de stage aura donné satisfaction.

Les postes sont à pourvoir compter du mois de septembre 2024.

### **La rémunération**

Le traitement brut mensuel d'un agent d'exploitation des TPE en début de carrière est de 1 801,75 € bruts auquel peuvent s'ajouter les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation et une prime technique, des indemnités de sujétions horaires et une gratification de services.